



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE THOUROTTE
Arrêté temporaire n° ST-2026-003
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
6 RUE TOULOUSE LAUTREC - 60150 THOUROTTE**

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 et suivants ;
- **Vu** le code de la route, notamment les articles R. 325-1, R.411-25, R.417-10 et suivants ;
- **Vu** le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;
- **Vu** l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;
- **Vu** la demande formulée par la société SARL Claude Teste, en vue de réaliser de travaux de pose de câbles électriques sous trottoir enrobé ;
- **Considérant** qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique et réguler la circulation et le stationnement sur le territoire de la commune.

ARRÊTE

Article N°1 : Objet

Des travaux de pose de câbles électriques sous trottoir seront effectués du **19 janvier au 31 janvier 2026** au **6 rue Toulouse Lautrec** à Thourotte par l'entreprise **Claude TESTE**.

Article N°2 : Circulation

Pendant la durée des travaux :

- La chaussée sera empiétée avec une **largeur maintenue de 5 mètres**,
- La vitesse des véhicules sera **limitée à 30km/h** aux abords du chantier.

Article N°3 : Stationnement

Le **stationnement sera interdit** sur la portion de voie concernée par les travaux.

Article N°4 : Signalisation

L'entreprise **Claude Teste** est chargée de la mise en place, de l'entretien et du retrait de la signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article N°5 : Sanctions

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article N°6 : Exécution

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article N°7: Publicité et information

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Les riverains et usagers seront informés par voie d'affichage sur site ainsi que sur le site internet de la commune.

COMMUNE DE THOUROTTE, le 15/01/2026

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO

